



Vallon des COURTARELLES  
Cantegril - Caylus - Courtarelles

[association.courtarelles@gmail.com](mailto:association.courtarelles@gmail.com)

# ASSOCIATION VALLON DES COURTARELLES

[www.vallon-des-courtarelles.org](http://www.vallon-des-courtarelles.org)

Le 19 août 2018

130 Allée des Grives  
34 170 CASTELNAU LE LEZ

Monsieur Frédéric LAFFORGUE

Maire

Hôtel de Ville

Copie :

Vos Réf. :

Objet : Demande d'entretien

34170 CASTELNAU LE LEZ

Monsieur le Maire,

Au titre du bureau de notre Association, je me permets, par la présente, de vous solliciter pour un rendez-vous. En effet, nous souhaiterions nous entretenir avec vous des sujets suivants :

- La RD65 et ses nuisances sonores. Les riverains de cet axe sont inquiets quant aux travaux, annoncés. Puis oubliés ? Un collectif d'habitants a lancé une pétition, dont nous avons demandé la suspension en l'attente de cet entretien.

Nous souhaiterions être accompagnés de la Municipalité auprès des interlocuteurs décisionnaires de la Métropole pour connaître les tenants et les aboutissants de ce dossier.

- La RD21 et les vitesses excessives. Depuis la création d'un rond-point au droit des chaussées Chemin des Alouettes et Chemin de Caylus, il devient difficile pour les riverains des Courtarelles de s'engager sur cette voie compte tenu de la vitesse à laquelle se présentent les véhicules venant de Jacou ou Clapiers.

Quelles sont les mesures de réduction de vitesse ou autre que peut employer la municipalité ou obtenir de la Métropole ?

- Les transports publics et l'accès au Collèges, Lycées ou Centre-Ville de Castelnau le lez sont inadaptés ou insuffisants et ne répondent que très partiellement aux demandes d'usage des transports publics des riverains de Cantegril ou Courtarelles. Nous avons sollicité un RDV avec le Président de la TAM par courrier, resté sans réponse.

Pouvez-vous là-aussi nous accompagner auprès de la Métropole sur ce sujet ?

- Se rendre à pied, en vélo ou en trottinette vers le centre-ville de Castelnau le lez est très dangereux, compte tenu de l'absence de voies adaptées et de la traversée du carrefour à l'entrée de Castelnau le lez. Qui plus est l'étroit trottoir au droit de la falaise ne permet le passage que d'une personne et moins encore, le passage d'une poussette d'enfant ou d'un vélo.

Serait-il possible d'envisager la création d'une voie « douce » en longeant le lez par le Moulin de Navitau ?

- L'installation de la Fibre Optique a été annoncée depuis plusieurs années. Depuis les premiers raccordements en 2014, de nombreux voisins attendent encore le raccordement. Selon des informations obtenues par quelques-uns d'entre nous, c'est le coût du renforcement ou le changement des poteaux porteurs qui est en débat entre la ville de Castelnau le lez et la Métropole.

Qu'en est-il et pouvons-nous être associé à ces échanges ? A défaut être informé de l'avancement de ces échanges ?

- La Vidéo-Surveillance, un temps annoncé, ne fait plus l'objet d'information. Courtarelles et Cantegril sont exclus de ces dispositifs de sécurité quand la Résidence « Domaine des Oliviers » en dispose depuis plusieurs années.

Est-il possible de connaître la date à laquelle celle-ci serait installée dans nos quartiers respectifs ?

- Jean-Pierre GRAND, en son temps Maire de Castelnau le lez avait réclamé du Groupe LA POSTE le remplacement de la Boîte aux lettres déplacée sur Caylus. A un endroit certainement plus approprié.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur ce sujet ?

- Enfin, grâce à la main d'œuvre d'un adhérent de l'association, une boîte à livre a été créée. Nous alimenterons celle-ci régulièrement d'ouvrages en libre accès et le Conseil d'Administration a proposé son installation au droit du croisement du Chemin des Hirondelles et du Chemin des Grives une Boîte aux Livres.

Nous sollicitons l'autorisation de l'y installer sur le Domaine Public Communal,

Assuré de l'attention bienveillante que vous porterez à cette demande d'entretien,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées

Le Vice-Président

Bertrand HELLE



DIRECTION  
DE L'AMENAGEMENT ET DU PATRIMOINE  
☎ : 04 67 14 27 30  
📠 : 04 67 14 27 70

Castelnau-le-Lez, le 14 septembre 2018

Association Vallon des Courtareilles  
M. Bertrand HELLE  
VICE-PRESIDENT

130 allée des Grives  
34170 CASTELNAU-LE-LEZ

RECU LE  
24/09/2018

**NOS REF : DAP/CD/MP/231/2018**

**Affaire suivie par** : Madame Catherine DAYRE – Directeur de l'Aménagement et du Patrimoine

**Objet** : Demande d'entretien

Monsieur,

*Cher* Monsieur le Vice-Président,

Suite à votre courrier en date du 19 août 2018 concernant différents points du quartier des Courtareilles, j'ai le plaisir de vous informer que tout ce qui concerne les aspects voirie ont été mis à l'ordre de jour de la réunion de rentrée avec le pôle Vallée du Lez, et j'ai particulièrement insisté sur la prise en compte de vos demandes.

En ce qui concerne les aspects sécurité liés à la compétence ville, surtout pour ce qui concerne les vitesses excessives, j'ai demandé à la Police Municipale d'organiser des contrôles de vitesse réguliers sur la RD 21, notamment en entrée de ville.

En ce qui concerne la vidéo protection, nous avons des points réguliers avec la gendarmerie, et je remettrai à l'ordre du jour l'aspect vidéo surveillance de manière à ce que les quartiers Courtareilles et Cantegril puissent être englobés dans le même dispositif que la résidence du Domaine des Oliviers comme vous le souhaitiez.

Enfin, d'un point de vue distribution du courrier de la poste, la boîte aux lettres qui était chemin des Alouettes a été supprimée à la demande de certains riverains, car le stationnement des véhicules utilisant cet équipement posait problème en matière de sécurité.

Effectivement une boîte aux lettres a été installée au droit du Pôle Petite Enfance Madiba à l'angle de la rue Sainte Térésa de Calcutta à Caylus.

La Poste a une politique de limitation de l'installation de ses équipements, mais je vais saisir leur représentant en charge de Castelnau-le-Lez pour voir si un nouveau point courrier pourrait être installé sur votre quartier.

En ce qui concerne l'installation de votre boîte à livres au droit du croisement du chemin des Hirondelles et du chemin des Grives, il est nécessaire de voir avec la Métropole pour bénéficier d'une autorisation d'installation sur le domaine public métropolitain.

Je me permets néanmoins de vous féliciter pour cette action qui est une des conséquences de votre implication à la vie de votre quartier et au maintien de son cadre de vie.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, mes salutations distinguées.

*Bien à vous*



Le Maire,

*[Signature]*  
Frédéric LAFFORGUE

**Copie :**

- **Mme Marie-Lise SARRAZIN**, Directeur Général des Services
- **M. Jean-Marc SILVESTRE**, Directeur de la Police Municipale
- **Mme Marie-Pierre LAVERGNE**, Cabinet du Maire
- **Mme Véronique JEANJEAN**, Directeur du Service Informatique
- **3M** – Pôle Vallée du Lez